

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le quatre septembre, à 20 h 40, le conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence du Maire Gilbert BLANGERO.

Date de convocation : le 22 août 2015

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Membres votants : 10

Présents : Gilbert BLANGERO (Maire), Séverine DELAGE, Jean-Claude LABBE, Benoît GUERRERO, Philippe DUCASSE(Adjoint), Fabrice REVUELTA, , Pascal RUEL, Jean-Philippe BAGUR, Jean-Baptiste PAING, Jérôme DESCHAMPS (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation :

Excusé : Pascal Martin

Absents non excusé : Nathalie CHARBONNIER, François LENEVEU, Julia LENEVEU

Secrétaire de séance : Philippe DUCASSE

ORDRE DU JOUR

- Délibération pour participation à la mission locale
- Délibération pour DM budget lotissement
- Délibération pour nommer un titulaire au CNAS
- Délibération sur le plan de sauvegarde de la commune
- Lecture du rapport annuel du SIAEPA

- Questions diverses.

PREAMBULE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 Juillet 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte-rendu du 7 juillet 2015

• **DELIBERATIONS**

1. Délibération participation à la mission locale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune n'a pris aucune disposition afin d'inscrire au budget 2014 la cotisation de la mission locale 2014. Il faut donc prendre une DM pour honorer cette participation de 2014. Pour la cotisation 2015, avec un budget primitif basé sur les participations de l'année précédente, sans cette dépense, nous avons le même souci de prévision.

Le montant de la cotisation par année est de 756 euros soit 1.40 euros par habitants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire au budget la cotisation 2014 et demande à Monsieur le Maire d'organiser une rencontre avec le directeur de la mission locale, pour des explications sur le fonctionnement avant de prendre en compte la cotisation 2015

Pour 9 Contre 1 Jean-Philippe BAGUR Abstention 0

2. Délibération pour nomination d'un délégué du CNAS

Monsieur le Maire expose qu'il faut procéder au remplacement de Nathalie Morel , qui est actuellement la secrétaire déléguée au collège des agents au CNAS pour notre commune. Le conseil décide à l'unanimité la nomination de Sylvie Andéol déléguée au collège des agents du CNAS.

3. Délibération sur le plan de sauvegarde de notre municipalité

La présentation du plan de sauvegarde est faite par Monsieur le Maire.

Sa mise à jour devra être faite régulièrement, pour être plus efficace en cas d'alerte.

Notre rôle est d'apporter le maximum de soutien à la population en cas d'événement sur la commune.

Le conseil décide à l'unanimité la mise en place de ce plan de sauvegarde.

4. Délibération pour DM budget lotissement

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de modifier le budget du lotissement afin d'inscrire les travaux d'éclairage public du lotissement de l'Orée du Carpe 3. La facture du SDEEG est d'un montant de 2313.19 €, correspondant aux candélabres du lotissement.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à modifier ce budget.

Pour 10 contre 0 Abstention 0

5. Présentation des rapports annuel du S.I.A.E.P.A.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du service d'assainissement non collectif. Avec 11 communes suivies par le syndicat soit 3703 personnes. Les prestations assurées dans le cadre du service sont les suivantes ; contrôle de conception, (82,36 euros HT) contrôle de bonne exécution, (54,90 HT) contrôle périodique, (70 euros HT) contrôle dans le cadre de ventes d'immeubles (70 euros HT). Sur la commune en 2014 il y a 144 installations.

Rapport annuel d'assainissement collectif de 2014.

Nous avons sur la commune 45 abonnés qui ont la chance d'avoir ce service.

Le syndicat assure l'entretien de 4 stations d'épuration, 23 postes de relevage, 4 postes de refoulement, 40307ml de réseau gravitaire, 19319ml de réseau de refoulement.

Le prix du m3 assainissement toutes taxes est de 2,32 euros.

Le prix de revient avec le m3 d'eau et l'assainissement est de 3.97 euros.

Rapport annuel d'adduction d'eau potable.

Douze communes bénéficient du service d'eau potable du syndicat de Castets en Dorthe.

22590 m3 d'eau sont facturés sur la commune de St Pardon De Conques sur 240 compteurs.

Le syndicat a facturé en 2014 399 802 m3 d'eau sur l'ensemble des communes.

Le prix du m3 HT est de 1,65 euros pour 2014 contre 1,64 euros en 2013.

La longueur totale des réseaux est **de 22 km**, principalement composés de tuyaux pvc.

Voirie

Jean-Claude Labbe fait part au conseil de l'étude en cours de la communauté de communes pour la compétence de la voirie sur toutes les communes de la CDC.

Une estimation pour la remise en état des voies communales a été réalisée. Le montant du devis pour la réfection et la réparation des couches de roulement est de 201 477.36 HT soit 241 773.56 TTC.

Le comité technique de la CDC travaille sur trois scénarios possibles ;

- L'intégration des voiries à la CDC
- La restitution des voiries aux communes
- L'adaptation, soit restitution de certaines voies vers les communes et l'intégration de certaines voies vers la CDC de la part des communes.

Dans les cas d'adaptation ou d'intégration, les routes transférées vers la CDC devront d'abord être remises en état par les communes; ensuite, pour assurer leur entretien, les municipalités devront verser à la CDC 2 200 euros au Kml par an.

Jean-Claude Labbe fait part au conseil du début des travaux sur la voie communale de l'église et de l'écoulement des eaux pluviales derrière l'école, ceux-ci débiteront le 8 septembre 2015.

Site internet

Une rencontre doit être faite le 8 septembre 2015 avec le représentant de Westcontrols afin d'améliorer le site de la commune. Fabrice Revuelta se propose d'être présent à cette réunion.

Questions diverses

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que la commune touchera 8 957 euros du fond national de péréquation soit 2 798 euros de plus que l'estimation faite au budget primitif 2015.

Monsieur le Maire rappelle la date de la future réunion publique concernant le devenir du monde associatif dans notre village, le 18 septembre à 20 heures.

Philippe Ducasse présente un devis pour la formation du personnel communal (formation incendie)

La société SPI VALLS nous propose cette formation pour un montant de 200 euros.

Monsieur Blangero Gilbert propose d'étudier cette formation en début d'année 2016.

Monsieur Benoit Guerrero demande aux élus du SIRP que les comptes rendus soient accessibles à tous les habitants de Bieujac et St Pardon De Conques par voie d'affichage et sur le site internet.

Monsieur Jérôme Deschamps présente le projet pour la construction d'un abri à proximité du jardin pédagogique.

Un atelier participatif sera proposé à la population pour préparer l'emplacement, date retenue pour cette intervention le 26 septembre à 13h30.

Le conseil demande à la commission vie locale et lien social de proposer une date pour le téléthon soit le 6 décembre, soit le 29 novembre (pour cause d'élections le 6 déc). A proposer dans les plus brefs délais.

Madame Séverine Delage rappelle que la marche rose aura lieu le 11 octobre 2015 et demande à tous de se mobiliser pour cet évènement.

Fin de séance vers 22h50